



PROCÈS-VERBAL N°08

COMMISSION DES DELEGUES ET DE SECURITE

Réunion du :	Lundi 28 septembre 2026
à :	en Visio à 18 h30
Présidence :	FREMONT Frédéric
Présents :	DE MARI Didier– RIOLET Philippe – MAZEAU Laurent – PERIN Jean-Paul – DE MARI Didier – OLLIVIER Guy
Excusés :	MEUNIER Régis – POITVIN Jean-Luc
Assistent à la séance :	Un Délégué de la Ligue du Centre

????????

I/ Audition

À la demande exprimée par courriel de Monsieur le Président de la Ligue du Centre-Val de Loire de Football, le Délégué a été convoqué devant la Commission des Délégués et de Sécurité de la Ligue.

Cette audition faisait suite à la réception d'un courrier adressé par le Président d'un club, à la suite d'un match de Coupe de France Crédit Agricole disputé le 13 septembre 2026. Celui-ci exprimait son mécontentement concernant l'attitude et les décisions du Délégué et de l'arbitre, à la suite d'une blessure survenue à un joueur de son équipe au cours de la rencontre. Le club avait sollicité les services de secours afin d'évacuer le joueur, qui a été transporté par les pompiers vers le centre hospitalier le plus proche.

En soirée, le Président du club a informé le Délégué que le joueur avait souffert d'un malaise vagal accompagné des premiers signes d'insolation. Le joueur a d'ailleurs quitté l'hôpital le soir même du match.

Après lecture des rapports du Délégué et de l'arbitre, il apparaît que les propos du Délégué sont conformes à ceux consignés dans le rapport de l'arbitre, et qu'ils contredisent les déclarations du Président du club.

II/ Information de la commission

À l'issue de la délibération, il n'a été retenu aucune faute à l'encontre du Délégué. Le Président de la Commission régionale des Délégués et de Sécurité fera parvenir une réponse écrite au Président de la Ligue du Centre-Val de Loire de Football.

Président de séance

Frédéric FREMONT

Secrétaire de séance

Jean-Paul PERIN

Publié le 07 / 10 /2026